

Motion PLR pour la création d'une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

A la lumière du contexte actuel de Val-de-Travers, compte tenu des nombreuses remarques des usagers en matière de déchets, le groupe PLR souhaite que le Conseil communal étudie la création d'une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès pour tous.

Introduction et contexte actuel

Initié par l'ancien syndicat des déchets du Val-de-Travers, organe issu des anciennes autorités du Val-de-Travers, le concept de transformation de la gestion des déchets au Val-de-Travers a permis la mise en place de conteneurs semi-enterrés et d'éco-points. Nous en sommes fort réjouis. Toutefois, force est de constater qu'aujourd'hui un certain nombre de problèmes demeurent sans solution.

Le rapport établi en son temps par ce syndicat faisait référence à une philosophie de traitement des déchets s'appuyant sur une gestion en trois volets:

- Des conteneurs semi-enterrés pour la collection des ordures ménagères avec système de pesage en vue d'une taxation au poids
- Des éco-points répartis à des endroits spécifiques de chaque village permettant le tri des principaux déchets recyclables
- Une déchetterie centralisée ou **tous** les déchets peuvent être amenés, triés sur place, et revalorisés

L'exécutif de la Commune de Val-de-Travers, héritant de ce dossier en cours de réalisation, a choisi de le concrétiser dans la mesure de ses capacités financières, sans ralentir sa mise en œuvre, laissant en suspens le dernier volet du « triptique », à savoir la déchetterie centralisée. Or, une gestion efficace n'est possible que si les trois volets énoncés sont réalisés. Telle était l'une des conclusions de ce rapport. Pour cette raison, le groupe PLR dépose cette motion, sans remettre en question l'existence des moloks et des éco-points actuels.

Développement

Le système mis en œuvre au début de l'année 2010 a généré beaucoup de critiques. Si une bonne partie d'entre elles relevaient de ce que nous appellerons de « résistances aux changements », d'autres étaient inhérentes à d'inévitables erreurs de jeunesse. Aujourd'hui, un an de pratique permet d'avoir le recul nécessaire à une évaluation objective de la situation.

Il s'agit dès lors de dresser l'inventaire non exhaustif des problèmes générés par le système actuel, compte tenu des choix politiques :

- La présence de deux sites de déchetteries mal centrés engendrent coûts et désagréments ;
- Aucune des deux déchetteries ne permet l'acheminement de **tous** les types de déchets, générant ainsi des déplacements supplémentaires pour les entreprises et les citoyens ;
- La revalorisation des déchets pourrait être faite d'une manière bien plus efficace, si l'on en croit les rapports d'activité et diverses informations nous venant d'autres déchetteries, par exemple celle de Vicques dans le Jura, où l'on recycle tout ce qui est recyclable; un site qui va jusqu'à proposer un conteneur pour le vieux pain, faisant le bonheur aussi bien du personnel de la déchetterie à qui cette activité ne coûte pratiquement ni temps ni argent, que de la population, qu'elle recycle, ou qu'elle profite du vieux pain !

Les prévisions de l'époque – rapport du syndicat intercommunal- étaient d'améliorer de 20% les déchets incinérés; les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque aujourd'hui, on atteint 40%, un signe extrêmement encourageant au vu d'une mise en place plus généralisée de ce nouveau concept de gestion des déchets.

L'objectif global réside dans le fait que chacun puisse amener à la déchetterie tous les déchets autorisés, bénéficiant d'un conseil de proximité dispensé par un personnel accueillant et compétent, permettant une orientation plus efficace des déchets.

On parle certes d'écologie et d'économie, mais il y a certainement un aspect social à étudier, comme par exemple remettre certains aspects de l'exploitation ou encore le travail de sélection et de valorisation des déchets à des collaborateurs qui pourraient être fournis par les services sociaux ou ceux de l'assurance-invalidité.

La mise en place d'un tel système ne peut se faire sans solliciter des acteurs comme Vadec, qui sont potentiellement intéressés à financer des études de faisabilité pour ce genre de projets. De ce point de vue financier, il est indispensable de travailler dans l'optique d'un coût total avoisinant zéro. Aujourd'hui, la commune ne bénéficie d'aucun retour sur la valorisation des déchets ; elle pourrait également réaliser des économies sur le personnel, en n'exploitant qu'un seul site.

De plus, il est critique pour la commune de pouvoir renseigner sa population sur le genre de revalorisation qui est effectuée, quoi de plus démotivant que de voir tous les types de verres déversés dans le même camion, quoi de plus motivant que de savoir que les capsules « Nespresso » sont complètement recyclées ; l'information à la population et la transparence à l'utilisation des déchets permettra non seulement d'apporter un équilibre financier, mais surtout de renforcer la motivation de la population à trier ses déchets.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et dans le but de donner un caractère final et efficient à la gestion des déchets dans notre commune, le groupe PLR demande au Conseil général d'accepter cette motion pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès, afin de donner au Conseil communal le mandat de soumettre des propositions de solutions dans les termes prévus par le Règlement général.

Val-de-Travers, le 21 novembre 2011

Pour le groupe PLR :

Christophe Calame

Daniel Dreyer

Simon Eschler